

Séance du 19 décembre 2023

NOTE JOINTE AU BP 2024 (Article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe)

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

LES ELEMENTS DU CONTEXTE DES FINANCES DES COLLECTIVITES

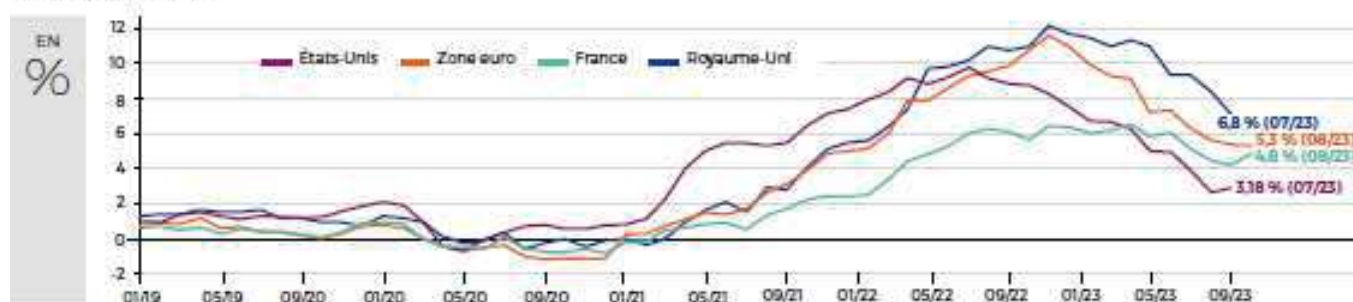
Dans le cadre de la préparation budgétaire pour 2024, il convient dans un premier temps d'avoir connaissance de quelques éléments macro-économiques :

Évolution en %	2022	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,8	2,6
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,2	7,5

Source : Projections de la Banque de France, 18 septembre 2023.

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

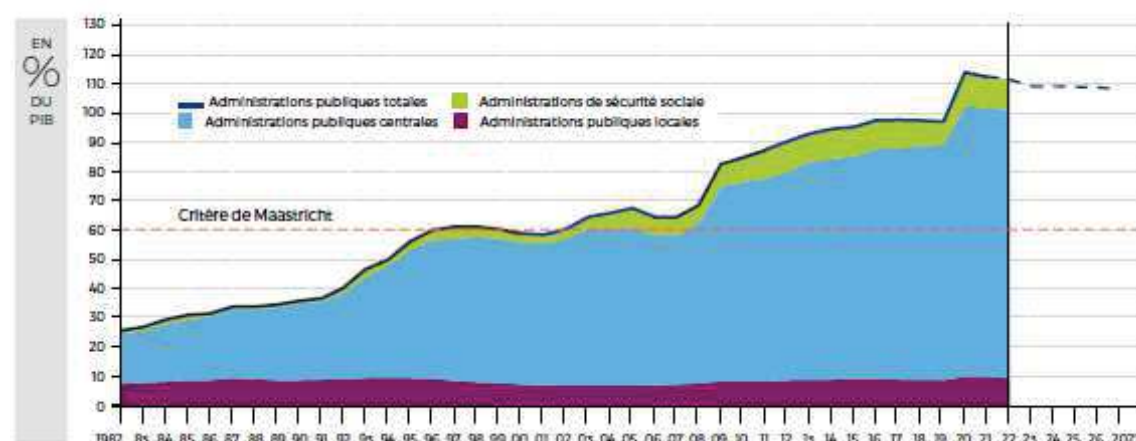
© La Banque Postale



Source : IHS, LBP

La dette des administrations publiques

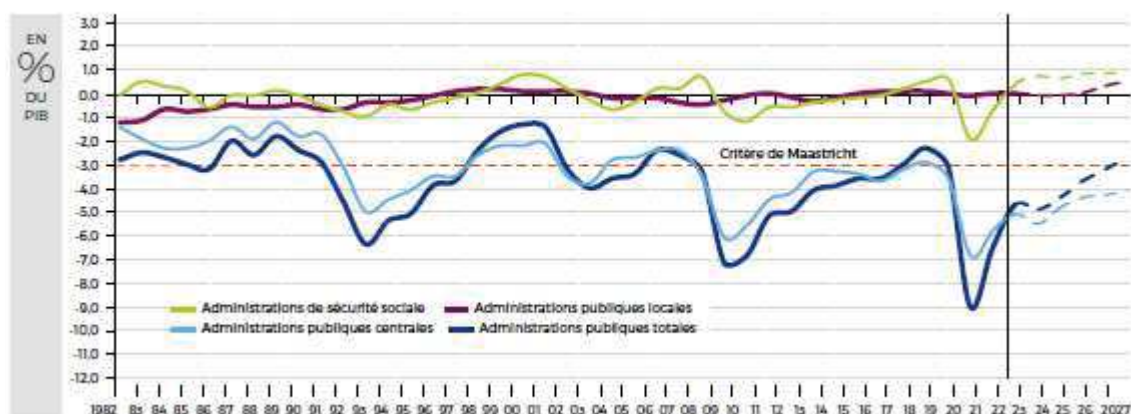
© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

Indices de prix Impactant la dépense locale

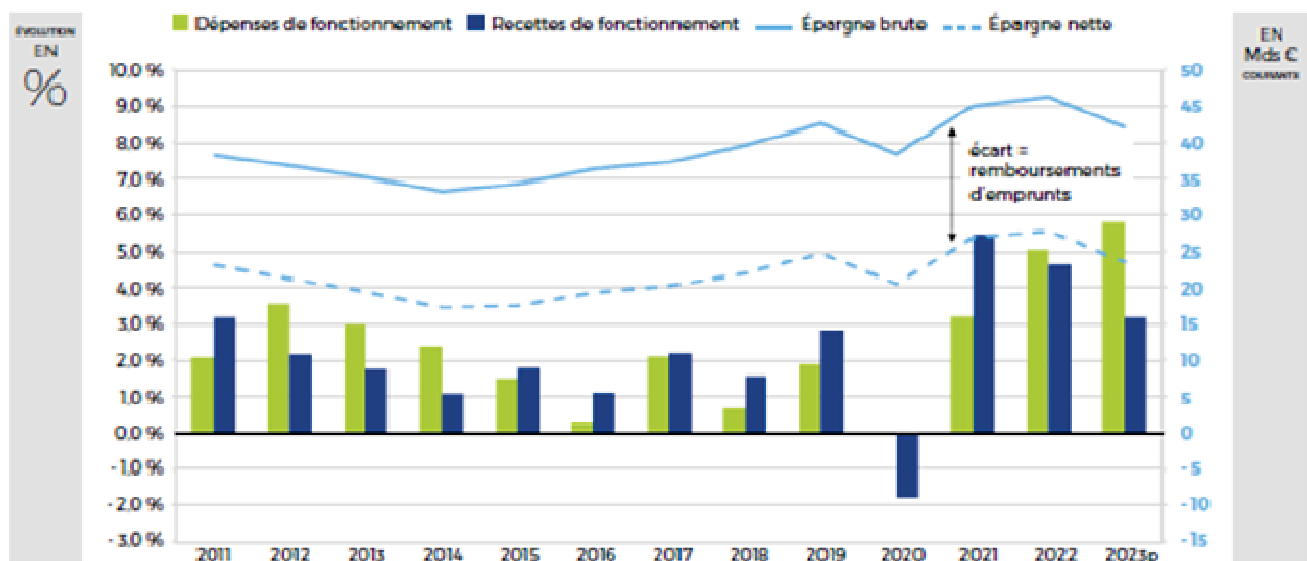
© La Banque Postale



Source : indices insee

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

© La Banque Postale



Source : balances DGRF, prévisions La Banque Postale.

Ces graphiques montrent une situation inédite marquée par la conjonction des éléments suivants :

- Forte hausse des dépenses énergétiques augmentée par la baisse du filet de protection mis en place par l'Etat pour limiter la hausse en 2022.
- Une année 2023 entièrement impactée par l'augmentation des prix, avec une inflation record.
- Un investissement dynamique mais marqué par la hausse des prix.

Ce projet de budget primitif sans reprise des résultats s'inscrit dans ce contexte et a fait l'objet d'une présentation en commission des finances le 14 décembre 2023.

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

L'élaboration du budget 2024 s'inscrit dans un contexte d'après-crise énergétique mondiale empêchant une visibilité à long terme tant en matière économique qu'en matière financière (cf les histogrammes ci-dessus). L'année 2024 s'inscrit également comme 2023, dans un contexte de croissance économique dégradée et amplifiée par la forte augmentation des coûts de l'énergie, l'inflation qui a atteint des sommets dû en partie à la pénurie des matières premières liée au fort rebond de l'économie après la crise sanitaire.

De cette désorganisation mondiale découle des effets négatifs qui peuvent avoir un impact sur le budget et l'activité de la commune :

- Forte inflation sur les prix et les matières premières.
- Forte augmentation du point d'indice des fonctionnaires et augmentation du SMIC.
- Forte augmentation des coûts de l'énergie, la commune de Sainte-Hermine n'utilise quasiment que du gaz de ville pour chauffer ses équipements.

Il devient nécessaire d'accélérer la mise en place des dispositifs de transition énergétique et de sobriété énergétique.

Dans ce contexte incertain, le travail de la commission des finances du 14 décembre 2023 a eu pour objectif d'étudier un projet de budget présenté par Monsieur le Maire dont les deux lignes directrices sont :

- Gestion prudente des deniers publics en fonctionnement.
- Maîtrise des dépenses d'investissement.

S'agissant d'un budget prévisionnel voté en l'absence de nombreuses données et notamment celles contenues dans la loi de finances, des modifications contractuelles, fiscales, statutaires seront reprises lors d'un budget supplémentaire avec reprise des résultats.

ARCHITECTURE DU BUDGET PRIMITIF 2024

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

1. Présentation des recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s’établissent à 3 153 711,13 €, dont des opérations d’ordre (travaux en régie) pour un montant de 50 000 €.

Fonctionnement recettes	BP-BS-DM 2023	BP 2024
Atténuations de charges	54 926,00	4 500,00
Produits des services, domaine et ventes diverses	56 000,00	46 600,00
Impôts et taxes	760 789,00	686 157,00
Impositions directes	1 366 499,00	1 384 600,00
Dotations et participations	1 027 910,00	943 000,00
Autres produits de gestion courante	42 979,00	38 854,13
Excédent de fonctionnement reporté	100 000,00	-
Opérations d’ordre de transfert entre sections	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 459 103,00	3 153 711,13

Lors de l’établissement du BS, la fiscalité en fonction de l’évolution des bases, ainsi que les dotations seront revues. Pour information, en 2023, au terme du BP-BS et DM1 les prévisions budgétaires en recettes de fonctionnement se sont élevées à 3 459 103.00 €.

Evolution des bases : Maintien des taux d’imposition 2023 et de la pression fiscale depuis 2013

Le chapitre 73, impôts et taxes a été profondément modifié en 2021 en raison de l’application des modalités de compensation de la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales et de l’abattement décidé par la loi de finances 2021 sur la taxe foncière des bâtiments industriels. Ces modifications viennent augmenter le chapitre des dotations de l’Etat et réduire celui de la fiscalité. D’autre part, la mise en place de la M57 a modifié la nomenclature en intégrant dans un chapitre 731, les produits de la fiscalité et les droits de place du domaine public (marché et commerces ambulants).

La loi de finances 2024 prévoit une augmentation des bases fiscales de 3.5 %, soit un produit supplémentaire estimé à 50 000 €.

Le budget primitif 2024 est construit sur une fiscalité dont les taux restent inchangés :

- 41,59 % pour le foncier bâti
- 61,75 % pour le foncier non bâti
- 19.16 % pour la taxe d’habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel, les bases de l’état FDL 2023 étaient les suivantes :

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023					
Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 786 447	41,59	95,70	3 010 000	1 251 859
Taxe foncière non bâties (TFNB)	178 413	61,75	124,17	191 600	118 313
Taxe d'habitation (TH)	225 578	19,16	53,21	241 594	46 289
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					1 416 461

Evolution de l'attribution de compensation 2024 = 520 000.00 € :

L'attribution de compensation est une recette versée par la communauté de communes en compensation au transfert de fiscalité vers l'EPCI ou en revanche une réduction de recette en compensation d'un transfert de charges issu d'un transfert de compétence. Ce montant est proposé par la CLECT (commission locale pour l'évaluation des charges transférées) et validé par le Conseil Municipal.

Plusieurs étapes, depuis le transfert de la fiscalité professionnelle à la CC ont permis de fixer le produit d'AC lors de la deuxième CLECT 2018. Plusieurs transferts ont eu lieu depuis la mise en place. En raison du transfert de compétences à destination des communes décidé par le conseil communautaire fin 2021 et des CLECT en 2022, l'attribution de compensation, considérant que ces compétences s'accompagnent d'un transfert de charges, a été modifiée comme suit :

- Restitution de la compétence « fourrière animale » : + 3602.40 €
- Restitution de la compétence « défense contre l'incendie » : + 4 565.36 €

Il a été décidé de réduire son montant puisqu'en raison du travail de la CCSVL sur l'intégration fiscale, le coût des services communs (ADS et cuisine centrale) impacte désormais ce montant.

Evolution des dotations de l'Etat depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	298 111,00	265 643,00	259 233,00	256 166,00	255 312,00	254 967,00	255 303,00
Dotation nationale de péréquation			39 364,00	40 964,00	45 648,00	46 911,00	46 500,00
Dotation de solidarité rurale	167 409,00	185 471,00	211 126,00	240 937,00	276 545,00	296 134,00	308 355,00

La dotation forfaitaire devrait subir en 2024 encore un léger écrêtement, alors que la DSR devrait, légèrement augmenter. Il est à noter que sans recul sur la DNP (la commune est attributaire seulement depuis 2018), il est compliqué d'estimer son montant, il est alors proposé de retenir le montant de 2023.

2. Présentation des dépenses de fonctionnement

La prévision budgétaire au stade du budget primitif s'inscrit dans la continuité de l'années 2023 avec quelques restrictions :

- Un effort sur les charges générales en raison de l'inflation et du coût des énergies.
- Une augmentation linéaire des charges de personnel (au regard de l'augmentation du point d'indice, cela signifie que les dépenses de personnel sont maîtrisées).
- Une augmentation des intérêts de la dette.
- Une baisse certaine du virement à la section d'investissement en raison principalement de la prise en compte des fortes augmentations du coût de l'énergie et de l'inflation.

Fonctionnement dépenses	BP-BS-DM 2023	BP 2024
Charges à caractère général	874 470,00	826 250,00
Charges de personnel et frais assimilés	1 322 325,00	1 350 000,00
Atténuations de produits	3 000,00	3 000,00
Autres charges de gestion courante	407 014,00	420 550,00
Charges financières	105 445,03	110 000,00
Charges exceptionnelles	1 500,00	1 000,00
Virement à la section d'investissement	564 348,97	262 911,13
Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 000,00	180 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 459 103,00	3 153 711,13

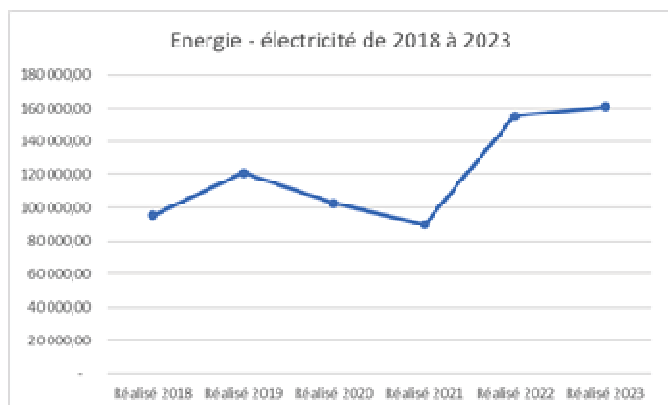
Pour rappel, les prévisions budgétaires au stade du BP en 2021 et 2022 étaient les suivantes :

Fonctionnement dépenses	BP 2021	BP 2022
Charges à caractère général	610 300,00	628 700,00
Charges de personnel et frais assimilés	1 098 573,00	1 127 854,00
Atténuations de produits	1 000,00	2 200,00
Autres charges de gestion courante	377 540,00	386 084,00
Charges financières	90 000,00	79 000,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	1 000,00
Virement à la section d'investissement	553 774,76	566 735,13
Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00	170 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 903 187,76	2 961 573,13

a. Dépenses de gestion courantes : augmentation prévisionnelle

- Chapitre 011 – charges à caractère général.

Le chapitre des charges générales est en augmentation au regard de la prévision budgétaire de 2023. Les principales modifications sont liées à l'augmentation des prix principalement notamment du coût de l'énergie.



- Chapitre 012 – Charges de personnel : augmentation des charges de personnel.

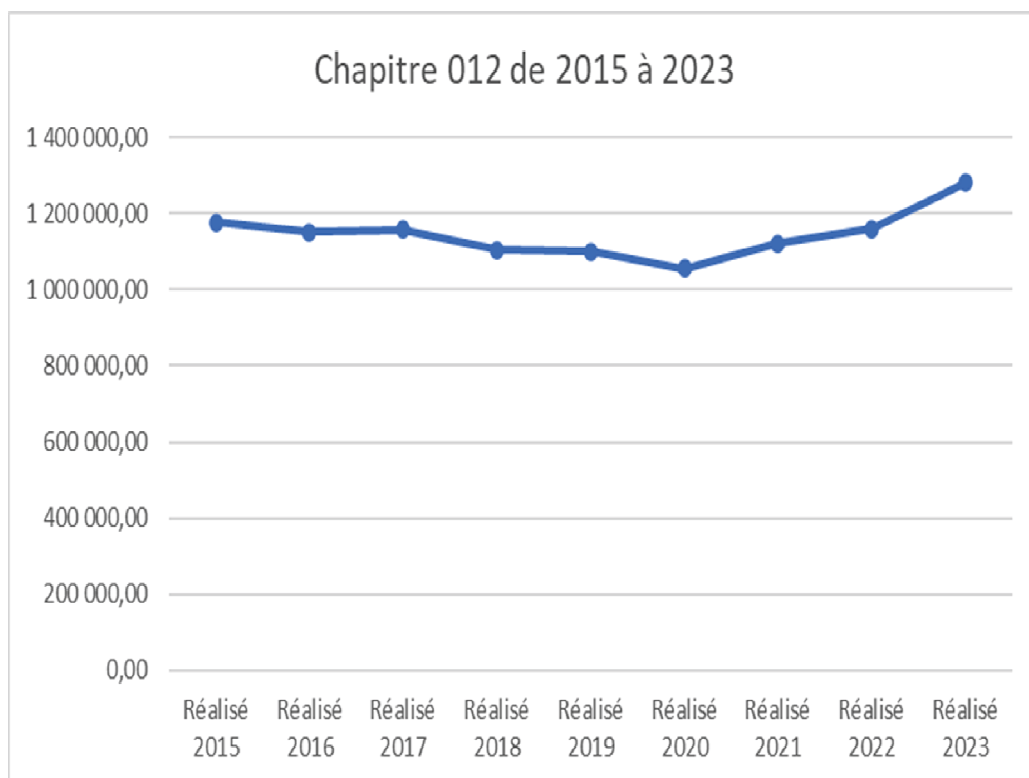
La prévision des dépenses de personnel s'élève à 1 350 000 € (1 322 325 € en 2023) en légère augmentation par rapport aux crédits ouverts en 2023.

Il a été prévu le recours à SEVE pour l'entretien général de la ville pour un montant de 30 000 €.

Ont été également prévues les revalorisations du SMIC, le financement des mesures catégorielles (PPCR) ainsi que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Enfin, il convient de prendre en compte la mise à disposition d'un MNS par Sud Vendée Littoral de Mai à Septembre.

Evolution des charges de personnel depuis 2015 :



Augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (+ 3.5 %) :

- Incidence sur le personnel communal : 30 524 € sur l'année entière
- Incidence sur les indemnités des élus : + 3 274.92 € sur l'année entière

Augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+ 1.5 %) :

- Incidence sur le personnel communal : 14 300 € sur l'année entière
- Incidence sur les indemnités des élus : 1 528.32 € sur l'année entière

- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : augmentation de 2 % des crédits

Le BP 2024 prend en compte plusieurs évolutions actées depuis 2020 :

- L'augmentation du point d'indice est répercutée sur l'indemnité des élus.
- Il est nécessaire également de prendre en compte la participation de la commune aux frais scolaires de l'école Sainte-Marie (scolarité obligatoire à 3 ans) basée sur le coût d'un enfant de l'école publique et pour lequel l'inflation va avoir un impact.
- La ligne subventions aux associations (ligne 6574) prend en compte la décision du conseil municipal d'attribuer une subvention d'environ 25 000 € à l'école Sainte-Marie pour la gestion de la pause méridienne.

D'autre part, ce budget prend en compte la reprise du déficit de la cuisine centrale pour la part qui est imputée à Sainte-Hermine. Les subventions aux associations seront déterminées en conseil municipal.

b. Dépenses financières : baisse du remboursement des intérêts en 2023

- Chapitre 66

Pour rappel, le stock de dette au 31 décembre 2023 est de 3 025 833.72 euros.

La charge des intérêts de la dette est estimée à 110 000 € en 2024.

- Chapitre 67 - Dépenses Exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles prévoient d'éventuelles annulations de titres de recette sur des exercices antérieurs.

3. Conditions de l'équilibre en fonctionnement : inscription d'un virement de 262 911.13 euros.

Le projet de budget de fonctionnement réel 2024 atteint 2 710 800.00€ (2 339 801.00 € au BP 2023). Après intégration des amortissements et du virement, la section de fonctionnement est équilibrée à 3 153 711.13 €.

L'équilibre budgétaire en fonctionnement, sans intégration du résultat de l'exercice 2023 et des reports, est opéré par l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 262 911.13 € (484 525.13 euros en 2023) (au compte 023).

Dépenses réelles de fonctionnement	2 710 800,00 €	Recettes réelles de fonctionnement	3 103 711,13 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	180 000,00 €	Recettes d'ordre de fonctionnement	50 000,00 €
Déficit reporté			
Transfert section investissement	262 911,13 €		
Dépenses totales	3 153 711,13 €		3 153 711,13 €
Dépenses réelles d'investissement	1 356 419,00 €	Recettes réelles d'investissement	814 499,27 €
Dépenses d'ordre	110 000,00 €	Recettes d'ordre	240 000,00 €
Déficit reporté		Excédent reporté	
		Transfert de la section de fonctionnement	262 911,13 €
		Emprunt	149 008,60 €
Dépenses totales	1 466 419,00 €	Recettes totales	1 466 419,00 €
		Reste à financer	-
Vérification des équilibres des opérations d'ordre	290 000,00 €		290 000,00 €

II. UN BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE.

Le niveau des dépenses d'équipement pour le budget 2024 s'établit à 1 466 419.00 € (2 845 337.58 € en 2023) dont 254 000 € de remboursement de capital de la dette. Dans ce contexte budgétaire, c'est un programme d'investissement permettant d'assurer les engagements de la collectivité (décision du CM et AP/CP).

Les subventions inscrites proviennent pour l'essentiel de nos partenaires (Etat, Région, Département) pour le financement des programmes de travaux importants.

Présentation des investissements inscrits pour 2023

La section de dépenses d'investissement sera partagée principalement entre les grandes opérations suivantes :

- Réalisation de l'espace des jeunes
- Etudes pour la réalisation d'une salle de danse gym, yoga
- Travaux de sobriété énergétique :
 - o Couverture thermique de la piscine
 - o Système de pilotage énergétiques (école et mairie)
- Aménagement de l'extension du cimetière
- Aménagement de l'aire de service de camping-car
- Mise en application du schéma directeur des mobilités
- Programme voirie annuel

Il a été privilégié les investissements pouvant engendrer une baisse des charges de fonctionnement l'entretien du patrimoine et les orientations en faveur de la réduction des gaz à effet de serre.

En raison de l'étude décidée par le conseil municipal du 19 novembre 2023 pour la création d'un réseau de chaleur pour alimenter les établissements publics du secteur de l'Anglée et pouvant engendrer à terme la mise en place de canalisation sur la voie publique, il est proposé de différer la réalisation de la tranche optionnelle du programme de réhabilitation de la rue Flandres Dunkerque. L'AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) sera abrogée lors du prochain conseil municipal de la manière suivante :

Rappel de l'AP/CP en cours :

Aménagement de la rue Flandres Dunkerque	Crédits totaux TTC	2022	2024
Travaux et mobilier urbain	549 002.32 €	331 295.00 €	217 707.32 €
Maîtrise d'œuvre	22 500.00 €	15 000.00 €	7 500.00 €
Total	571 502.32 €	346 295.00 €	225 207.32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Approuve l'abrogation de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement n° « 2022-01– Aménagement de la rue Flandres Dunkerque » - opération 34,*

PROJET BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

<i>Chap./art.</i>	<i>Désignation</i>	<i>RAR 2023</i>	<i>Nvx crédits</i>	<i>TOTAL BP 2024</i>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		18 500,00	1 447 919,00	1 466 419,00
001	Reprise du déficit			
041	Récupération d'avances forfaitaires		20 000,00	20 000,00
041	Intégration d'études		40 000,00	40 000,00
1641	Remboursement du capital de la dette		254 000,00	254 000,00
040	Travaux en régie		50 000,00	50 000,00
Rénovation piscine municipale			73 800,00	73 800,00
21351	Réalisation d'une couverture thermique		65 000,00	65 000,00
21351	Travaux autres		8 800,00	8 800,00
Réalisation d'un espace culturel			4 500,00	4 500,00
21848-33	Mobilier bibliothèque et asso		4 500,00	4 500,00
Aménagement d'un foyer pour jeunes		18 500,00	300 000,00	318 500,00
2313	MO	18 500,00		18 500,00
2313	Travaux		300 000,00	300 000,00
Création d'une salle de danse gym yoga			25 000,00	25 000,00
2313-36	MO		25 000,00	25 000,00
Stade Rousseau			39 040,00	39 040,00
2128	Aménagement espace riverains		21 140,00	21 140,00
2128	Remise en état terrain pelouse + Moe		17 900,00	17 900,00
Schéma directeur des mobilités			100 000,00	100 000,00
2151-38	Travaux d'application du schéma		100 000,00	100 000,00
Programme voirie - sécurité espace public			240 000,00	240 000,00
2315-34	Aménagement rue Flandres Dunkerque		19 000,00	19 000,00
2151-30	Travaux voirie		150 000,00	150 000,00
2151-30	Aire de service camping-car		66 000,00	66 000,00
2152-30	Panneaux signalisation		5 000,00	5 000,00
Travaux bâtiments communaux			130 000,00	130 000,00
2313-27	Travaux église Saint-Pierre		5 000,00	5 000,00
21351	Travaux de sécurité - Les Halles		5 000,00	5 000,00
21351	Travaux salle polyvalente		10 000,00	10 000,00
21351	Système pilotage énergétique		70 000,00	70 000,00
21351	Enveloppe générale "bâtiments"		40 000,00	40 000,00
Aménagement des espaces publics			147 479,00	147 479,00
2041582	Travaux d'éclairage public		22 100,00	22 100,00
2041582	Effacement des réseaux et EP Sydev (Magny)		12 500,00	12 500,00
2128	Clôture autour ossuaire		3 600,00	3 600,00
2128	Aménagement des parcs		2 600,00	2 600,00
2041582	Rénovation éclairage mairie		10 879,00	10 879,00
2116	Travaux aménagement cimetières		94 000,00	94 000,00
2111	Acquisitions foncières diverses		1 800,00	1 800,00
Acquisition matériel divers			24 100,00	24 100,00
2051	Site internet		8 800,00	8 800,00
2158	Acquisition matériel ST		1 800,00	1 800,00
2188	Matériel école maternelle et élémentaire		3 500,00	3 500,00
20422	Aides aux particuliers		5 000,00	5 000,00
2188	Matériels sportifs (salle et piscine)		5 000,00	5 000,00

Ainsi, le financement de l'investissement se fera de la manière suivante :

Virement du fonctionnement 262 911,13 €	Taxe Aménagement 9 000 €	Subventions d'investissement = 458 553,40 € - Terrain football synthétique 298 140,40 € - Rue Flandres Dunkerque 25 000 € - Espace jeunesse 78 600 € - Schéma cyclable 46 813 € - Maison médecins 10 000 €
Amortissements 180 000 €	Cessions patrimoine 100 000 €	
Récup. avances et intégration études 60 000 €	Remb. avances lotissement 46 945,87 €	
FCTVA 200 000 €		
		EMPRUNT 149 008,60 €

Total des recettes d'Investissement = 1 466 419 €

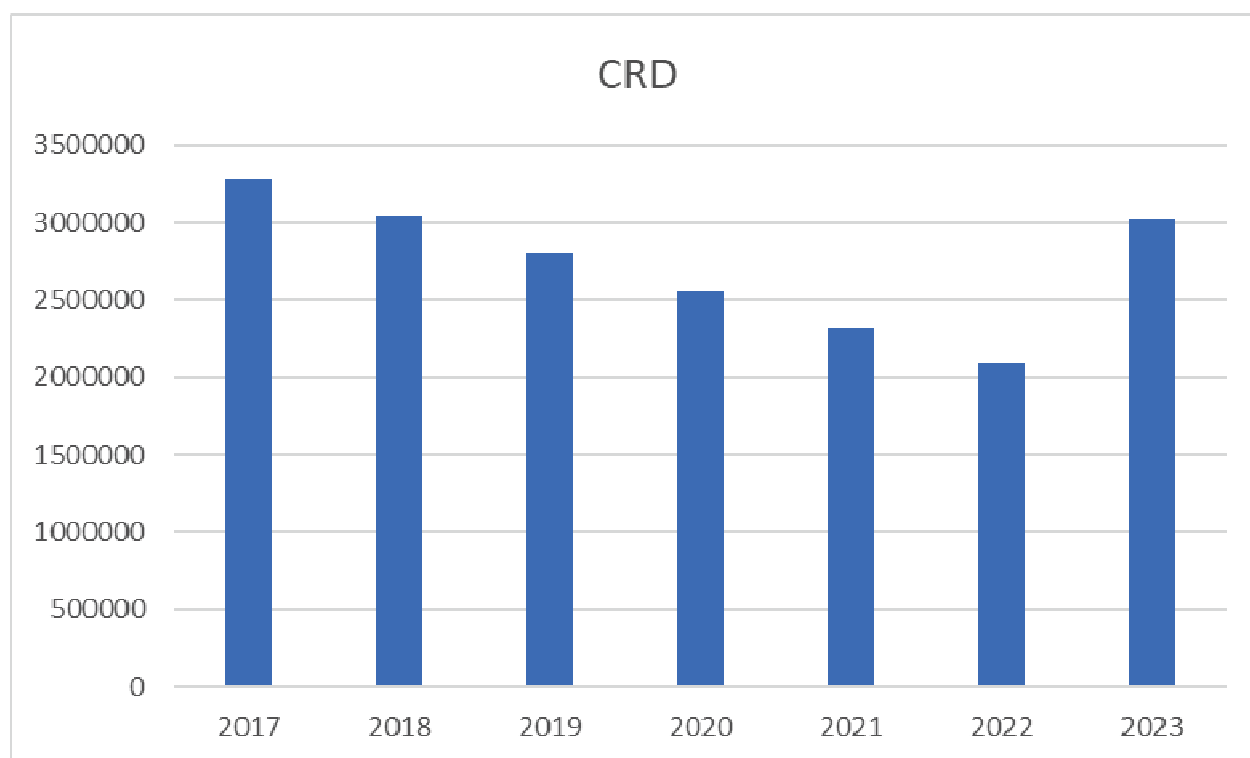
Détail de l'annuité de la dette (capital et intérêts) pour 2024 par contrat en cours :

BUDGET PRINCIPAL																
DEBUT DU PRÊT	FIN DU PRÊT	EMPRUNT		DUREE	DEVISE	TAUX	MONTANT EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2023	ECHANES 2024			COMMENTAIRES				
		CONTRAT	LIBELLE						DATE	CAPITAL 1641 (DJ)	INTERETS 66111 (DF)		TOTAL			
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL																
2007	01/01/2037	MPH98557EUR	REFINANCEMENT CONTRATS DEXIA (Budgets Principal, Assainissement, Vallées et Coteaux du Magny)	31ans	EUROS	EURIBOR 12 MOIS	2 862 765,00 €	659 379,15 €	01/01/2024	77 448,02	26 680,68	104 128,70	Echéance annuelle Euribor 12 mois au 14/10/2023 : 3,997 % (au 03/12/2021 : -0,500 %). Du 01/01/2028 au 01/01/2029 : 1 % Si Euribor 12 mois inférieur ou égal à 5,5 % : <u>taux fixe 3,98 %</u> . Si Euribor 12 mois supérieur à 5,5 % : 3,98 % + 5 fois la différence entre l'Euribor 12 mois et 5,5 %. Du 01/01/2028 au 01/01/2037 : taux fixe 3,98 %.			
TOTAL										77 448,02	26 680,68	104 128,70				
CAISSE D'EPARGNE																
2004	25/07/2034	0494846	TRAVAUX PLACE CLEMENCEAU	30 ans	EUROS	MULTI PERIODES FIXE	330 960,00 €	67 042,55 €	25/01/2024	3 038,93	1338,79	4 377,72	Taux fixe jusqu'au 25/01/2020 inclus : 3,41 % Du 25/07/2004 au 25/07/2009 : 3,22 % Du 25/07/2009 au 25/07/2011 : 2,92 % Du 25/07/2011 au 25/01/2014 : 3,23 % Du 25/01/2014 au 25/01/2020 : 3,41 % A partir du 25/01/2020, nouvelle période - propositions CE.			
TOTAL										12 312,06	5 198,82	17 510,88				
2009	25/06/2024	7420046	RUE G. CLEMENCEAU + COTEAU VERT (2ème phase)	15 ans	EUROS	MULTI PERIODES FIXE	381349,00 €	10 950,84 €	25/03/2024	8 432,50	97,47	8 604,97	Du 25/06/2009 au 25/06/2014 : 4,87 % Du 25/06/2014 au 25/06/2016 : 4,07 % A compter du 25/06/2016, nouvelle période mais pas de proposition : <u>taux fixe 4,82 %</u> .			
TOTAL										16 950,84	259,10	17 209,94	Courriers envoyés le 31/05/2016 et le 04/06/2016. Pas de réponse.			
2011	25/09/2031	8020391	INVESTISSEMENTS 2011	20 ans	EUROS	MULTI PERIODES FIXE	400 000,00 €	87 563,54 €	25/03/2024	5 315,85	1589,60	6 905,45	Du 25/09/2011 au 25/09/2013 : 3,39 % A compter du 25/09/2013, nouvelle période mais propositions non retournées (4,67 % au 4,61 %). Taux d'échange : 3,39 % Courrier envoyé le 04/06/2016. Pas de réponse.			
TOTAL										21 535,23	6 086,57	27 621,80				
LA BANQUE POSTALE (CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL)																
2013	01/07/2028	MON279563EUR	REAMENAGEMENT PLACE DES HALLES	15 ans	EUROS	FIXE 3,93 %	200 000,00 €	76 400,08 €	01/01/2024	3 677,06	750,63	4 427,69	Taux fixe : 3,93 %			
									01/04/2024	3 716,90	714,50	4 427,69				
									01/07/2024	3 749,67	678,02	4 427,69				
									01/10/2024	3 786,51	641,19	4 427,69				
TOTAL										14 926,43	2 784,33	17 710,76				
2017	01/01/2037	MONS1662EUR	REHABILITATION CENTRE BOURG	20 ans	EUROS	FIXE 1,69 %	380 000,00 €	264 823,80 €	01/01/2024	4 517,63	984,00	5 501,63	Taux fixe : 1,69 %			
									01/04/2024	4 534,45	967,80	5 501,63				
									01/07/2024	4 551,34	950,29	5 501,63				
									01/10/2024	4 568,30	933,33	5 501,63				
TOTAL										18 071,72	3 834,80	22 006,52				
CAISSE DES DEBITS ET CONSIGNATIONS																
2014	01/08/2044	5034610	RESTAURATION EGLISE NOTRE- DAME	30 ans	EUROS	TAUX LIVRET A 3,1%	500 000,00 €	362 068,96 €	01/02/2024	8 620,69	7 970,38	15 791,07	Echéance semestrielle. Taux livret A : A la signature du contrat 1,25 % + 1 % = taux 2,25 % Depuis le 01/08/2015 0,75 % + 1 % = taux 1,75 % Depuis le 01/02/2020 0,50 % + 1 % = taux 1,50 % Depuis le 01/02/2022 1 % + 1 % = taux 2,00 % Depuis le 01/08/2022 2 % + 1 % = taux 3,00 % (à compter de l'échéance du 01/02/2023).			
TOTAL										17 241,38	14 170,04	31 411,42	Depuis le 01/02/2023 3 % + 1 % = <u>taux 4,00 %</u> (échéance 01/08/2023). Variations taux livret A impactent l'échéance N+1.			
2016	01/03/2046	510186	RESTAURATION EGLISE NOTRE- DAME	30 ans	EUROS	TAUX LIVRET A 3,1%	200 000,00 €	148 333,23 €	01/03/2024	1666,67	1448,19	3 114,86	Taux livret A : 0,75 % depuis le 01/08/2015, maintenu jusqu'au 31/01/2020, + 1 % = taux 1,75 %.			
									01/06/2024	1666,67	1445,07	3 111,84	Taux livret A 0,50 % à compter du 01/02/2020 + 1 % = taux 1,50 %.			
									01/09/2024	1666,67	1428,74	3 095,41	Depuis le 01/02/2022 1 % + 1 % = taux 2,00 %.			
									01/12/2024	1666,67	1412,32	3 078,99	Depuis le 01/08/2022 2 % + 1 % = taux 3,00 % (à compter de l'échéance du 01/02/2023).			
TOTAL										6 666,68	5 747,82	12 414,50	Depuis le 01/02/2023 3 % + 1 % = <u>taux 4,00 %</u> . Variations taux livret A impactent l'échéance N+1.			
CREDIT AGRICOLE																
2023	10/03/2038	1000279481	INVESTISSEMENTS 2023 (CREATION TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE)	15 ans	EUROS	FIXE 3,58 %	1200 000,00 €	1 153 932,99 €	10/03/2024	15 629,81	10 270,00	25 899,81	Taux fixe : 3,58 %			
									10/06/2024	15 768,91	10 030,90	25 899,81				
									10/09/2024	15 909,25	9 990,56	25 899,81				
									10/12/2024	16 050,85	9 848,96	25 899,81				
TOTAL										63 358,82	40 240,42	103 599,24				
TOTAL GENERAL										6 455 074,60 €	3 025 833,72 €	248 611,18 €	105 002,58 €	353 613,76 €		
										MONTANTS A INSCRIRE AU BP 2024				254 000,00 €	110 000,00 €	364 000,00 €

PREVISION EMPRUNTS EXERCICE 2024

- ❖ Budget Principal : 9 emprunts en cours (montant emprunté : 6 455 074.60 €)
Remboursement capital en 2023 : 269 859.20 €
Intérêts payés en 2023 : 103 192.99 €
➔ **Capital restant dû au 31/12/2023 : 3 025 833.72 €**
- ❖ Budget Assainissement : 1 emprunt en cours (montant emprunté : 35 000 €)
Remboursement capital en 2023 : 2 187.18 €
Intérêts payés en 2023 : 198.60 €
➔ **Capital restant dû au 31/12/2023 : 5 246.14 €**
- ❖ Budget Lotissement Les Coteaux du Magny II : 2 emprunts en cours (montant emprunté : 560 000 €)
Remboursement capital en 2023 : 72 836.53 €
Intérêts payés en 2023 : 1 749.94 €
➔ **Capital restant dû au 31/12/2023 : 253 616.84 €**

Evolution du capital restant dû au 31 décembre :



L'équilibre de la section d'investissement est ainsi opéré par :

- l'inscription de **180 000 euros en amortissement des biens de petit équipement** en section d'investissement
- l'inscription d'un **versement de la section de Fonctionnement de 262 911.13 € (compte 023)**.

EN CONCLUSION, le Conseil municipal est appelé à :

Se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2024, proposé à pression fiscale constante.

PROJET

Délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2023

Affaire n°

OBJET : Budget Primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la nomenclature M57,

Vu le débat de la commission des finances du 14 décembre 2023 portant sur la proposition de budget primitif 2024,

ARTICLE UNIQUE : Vote le Budget Primitif de l'exercice 2024 par chapitre à hauteur de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 153 711.3 euros en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 466 419.00 euros en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget annexe d'assainissement prend en compte en 2024 le contrat de concession du service assainissement dont le titulaire est SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2020 et pour 8 ans. D'autre part en section d'investissement, des travaux de renouvellement de canalisations d'eau usée et la réalisation du diagnostic assainissement collectif en groupement de commandes composeront l'essentiel des crédits d'investissement.

PREVISIONS DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2024					
Art.	Désignation	Prévision 2023	Réalisat. au 21/11/2023	Montants HT Prévision 2024	Commentaires
011	Charges à caractère général	13 000,00	5 945,12	16 000,00	
61523	Réseaux	-	745,00	-	En 2023 débouchage conduite rue du Moulin de la Lourie ETANCH HABITAT 745 € HT.
6226	Honoraires	13 000,00	5 200,12	8 000,00	- Assistance technique CONSEIL DEPARTEMENTAL. Fact2020 mandatée sur 2021 459,65 €. Fact2021 mandatée sur 2022 620,10 €. Fact2022 mandatée sur 2023 632,65 €. Devis2023 à mandater sur 2024 1 104,84 €. Convention pour 3 ans 2022-2023-2024. - Suivi contrat DSP et élaboration rapport RPQS GETUDES. 2 factures passées sur 2023. Suivi contrat DSP2022 + rapport RPQS2021 2 205,40 € HT et suivi contrat DSP2023 + rapport RPQS2022 2 214,14 € HT. '- En 2023 analyse eau sortie station épuration LABORATOIRE VENDEE 147,93 € HT.
6228	Divers	-	-	8 000,00	Mise à jour plan épandage station épuration SUEZ 5 647,80 € HT (6 777,36 € TTC).
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 000,00	11 492,97	13 000,00	
6218	Autres personnels extérieurs	13 000,00	11 492,97	13 000,00	Frais secrétariat à reverser au budget Principal. Titre au 70841 budget Principal.
65	Autres charges de gestion courante	37 000,00	24 829,60	37 000,00	
658	Charges diverses de gestion courante	37 000,00	24 829,60	37 000,00	- Participation traitement boues et eaux usées station d'épuration Vendéopôle CC SVL. En 2023 24 829,60 € HT (27 312,56 € TTC) rejet effluents 2022. - Régularisation centimes TVA (déclarations TVA trimestrielles).
66	Charges financières	383,78	182,38	133,13	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	400,00	198,60	150,00	Cf. tableau prévision emprunts 2024 (132 €).
661121	ICNE de l'exercice N	38,91	38,91	22,04	Cf. tableau prévision ICNE 2024 (22,04 €).
661122	ICNE de l'exercice N-1	- 55,13	- 55,13	- 38,91	Contre-passation ICNE 2023 (38,91 €).
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 500,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	-	1 500,00	
023	Virement à la section d'investissement	299 534,28	-	39 366,87	
023	Virement à la section d'investissement	299 534,28	-	39 366,87	Equilibre. Ne se réalise pas.
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 000,00	74 544,00	82 000,00	
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	82 000,00	74 544,00	82 000,00	Amortissements études et biens. En 2024 revoir délibération durées amortissements...
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	445 918,06	116 994,07	189 000,00	

PREVISIONS RECETTES FONCTIONNEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2024

				Montants HT	
Art.	Désignation	Prévision 2023	Réalisé. au 21/11/2023	Prévision 2024	Commentaires
70	Vente de produits finis, prestations de services,	164 500,00	208 511,47	169 000,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	150 000,00	166 161,47	150 000,00	Nouveau contrat affermage SUEZ de 2020 à 2027. En 2023 166 161 € HT en 2022 174 111 € en 2021 174 543 €.
70613	Participations pour assainissement collec	14 500,00	42 350,00	19 000,00	Montant PAC 2023 : 1 210 €. Montant PAC 2024 : 1 270 €. Nouvelles données transmises (raccordements) par SUEZ. 16 raccordements en 2024 ? 16 X 1 210 € = 19 360 €.
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	
7588	Autres	-	-	-	Régularisation centimes TVA (déclarations TVA trimestrielles).
76	Produits financiers	-	2,96	-	
761	Produits de participations	-	2,96	-	Intérêts parts sociales Crédit Agricole.
002	Excédent de fonctionnement reporté	267 418,06	267 418,06	-	
002	Excédent de fonctionnement reporté	267 418,06	267 418,06	-	Résultat 2023 non connu, exercice non clôturé. A intégrer dans le BS. 372 653,67 € ?
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00	13 715,25	20 000,00	
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	14 000,00	13 715,25	20 000,00	Amortissements subventions. En 2024 revoir délibération durées amortissements...
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	445 918,06	489 647,74	189 000,00	

PREVISIONS DEPENSES INVESTISSEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2024

				Montants HT	
Art.	Désignation	Prévision 2023	Réalisé. au 21/11/2023	Prévision 2024	Commentaires
16	Emprunts et dettes assimilés	3 000,00	2 187,18	2 300,00	
1641	Emprunts en euros	3 000,00	2 187,18	2 300,00	Cf. tableau prévision emprunts 2024 (2 274,65 €).
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	28 611,40	50 000,00	
2031	Frais d'études	100 000,00	28 611,40	50 000,00	- Solde réalisation diagnostic et schéma directeur réseau assainissement DCI ENVIRO. 31 856,30 € HT (38 227,56 € TTC). - Solde MOE extension réseau EU route de Nantes CEMEAU 884,00 € HT (1 060,80 € TTC).
21	Immobilisations corporelles	363 926,00	92 877,40	49 066,87	
21532	Réseaux d'assainissement	363 926,00	92 877,40	49 066,87	- Solde travaux extension réseau EU route de Nantes EIFFAGE 3 041,20 € HT (3 649,44 € TTC). En 2023 : - Mise en place traitement chlorure ferrique station épuration SUEZ 21 385 € HT (25 662 € TTC). - Création branchement eau potable terrain football synthétique SAUR 1 253,20 € HT (1 503,84 € TTC). - Création branchement eaux usées rue de Choreau SUEZ 2 473,40 € HT (2 968,08 € TTC). - Travaux extension réseau EU route de Nantes EIFFAGE 67 765,80 € HT (81 318,96 € TTC).
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00	13 715,25	20 000,00	
139111	Agence de l'eau	13 754,00	13 469,25	19 754,00	Amortissements subventions.
13913	Départements	41,00	41,00	41,00	
13916	Autres établissements publics locaux	205,00	205,00	205,00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	480 926,00	137 391,23	121 366,87	

PREVISIONS RECETTES INVESTISSEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2024

		Montants HT			
Art.	Désignation	Prévision 2023	Réalisé. au 21/11/2023	Prévision 2024	Commentaires
13	Subventions d'investissement reçues	-	-	-	
13111	Agence de l'eau	-	-	-	Solde subvention Agence de l'eau réalisation diagnostic (50 %) ?
1313	Départements	-	-	-	Solde subvention Département réalisation diagnostic (50 %) ?
001	Excédent d'investissement reporté	99 391,72	99 391,72	-	
001	Excédent d'investissement reporté	99 391,72	99 391,72	-	Résultat 2023 non connu, exercice non clôturé. A intégrer dans le BS. 36 544,49 € ?
021	Virement de la section de fonctionnement	299 534,28	-	39 366,87	
021	Virement de la section de fonctionnement	299 534,28	-	39 366,87	Equilibre. Ne se réalise pas.
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 000,00	74 544,00	82 000,00	
28031	Frais d'études	3 087,50	2 660,00	3 087,50	Amortissements études et biens.
28033	Frais d'insertion	45,87	45,87	45,87	
28153	Installations à caractère spécifique	78 866,63	71 838,13	78 866,63	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	480 926,00	173 935,72	121 366,87	

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY II

PREVISIONS DEPENSES FONCTIONNEMENT
BUDGET LES COTEAUX DU MAGNY II - EXERCICE 2024

		Montants HT			
Art.	Désignation	Prévision 2023	Réalisé. au 21/11/2023	Prévision 2024	Commentaires
011	Charges à caractère général	278 000,00	25 136,90	176 000,00	
6045	Achats d'études, prest.serv.(terrains à aménager)	8 000,00	517,74	6 000,00	En 2023 : - Dépôt pièces complémentaires (OFFICE NOTARIAL) 517,74 € HT. A prévoir pour 2024 : - MOE (BOURGOIN) 4 702,50 € HT.
605	Achats de matériel, équipements et travaux	270 000,00	24 444,16	170 000,00	En 2023 : - Réseau électrique T2 (SYDEV) 24 444,16 € HT. A prévoir pour 2024 : - Lot 1 VRD (EIFFAGE) 142 929 € HT. - Lot 2 espaces verts (CAJEV) 29 385 € HT. - Réseau gaz (GRDF) 16 247 € HT. - Eclairage public T1 (SYDEV) 27 817 € HT. - Eclairage public T2 (SYDEV) 17 834 € HT. TOTAL : 234 212 € HT.
62268	Autres honoraires, conseils...	-	175,00	-	En 2023, remise en place bornes (BOURGOIN) 175 € HT.
65	Autres charges de gestion courante	5,00	-	5,00	
65888	Autres	5,00	-	5,00	Régularisation centimes TVA (déclarations TVA trimestrielles).
66	Charges financières	1 800,00	1 552,99	1 400,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 800,00	1 552,99	1 400,00	Cf. tableau prévision emprunts 2024 (1 319,93 €).
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	377 201,38	-	227 960,83	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	377 201,38	-	227 960,83	Ecritures stocks. Annulation stock initial (31/12/2023). Balance d'entrée non connue, exercice non clôturé. 228 015,81 € ? A modifier si besoin dans le BS.
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 800,00	-	1 400,00	
608	Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	1 800,00	-	1 400,00	Ecritures stocks. Charges financières 2024.
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	658 806,38	26 689,89	406 765,83	

PREVISIONS RECETTES FONCTIONNEMENT
BUDGET LES COTEAUX DU MAGNY II - EXERCICE 2024

				Montants HT	
Art.	Désignation	Prévision 2023	Réalisat. au 21/11/2023	Prévision 2024	Commentaires
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	222 177,32	177 810,00	240 391,60	
7015	Ventes de terrains aménagés	222 177,32	177 810,00	240 391,60	En 2023 9 lots vendus 200 222 € HT. En 2024 2 lots sous compromis (11 et 33) + 4 options. Estimation 5 ventes : 21 285+25 245+21 000 X3 lots = 109 530 € HT --> 110 000 € HT. + équilibre 130 391,60 € (au lieu de mettre subvention du budget Principal).
70878	Remboursements de frais par des tiers	-	-	-	En 2020 prime GRDF 24 branchements T1 X 45 € HT = 1 080 € HT. En 2024 nouvelle prime ? 14 branchements X 45 € = 630 € HT.
75	Autres produits de gestion courante	5,00	-	5,00	
757363	Subventions de fonctionnement des organismes publics - Etablissements et services rattachés à caractère administratif	-	-	-	Subvention du budget Principal pour équilibrer la section de fonctionnement. A supprimer au moment du BS - intégration des résultats reportés (excédent fonctionnement).
75888	Autres	5,00	-	5,00	Régularisation centimes TVA (déclarations TVA trimestrielles).
002	Excédent de fonctionnement reporté	103 128,39	103 128,39	-	
002	Excédent de fonctionnement reporté	103 128,39	103 128,39	-	Résultat 2023 non connu, exercice non clôturé. 127 277,69 € ? A intégrer dans le BS.
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 695,67	-	164 969,23	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	331 695,67	-	164 969,23	Ecritures stocks. Constat stock final (31/12/2024).
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 800,00	-	1 400,00	
796	Transferts de charges financières	1 800,00	-	1 400,00	Ecritures stocks. Charges financières 2024.
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	658 806,38	280 938,39	406 765,83	

PREVISIONS DEPENSES INVESTISSEMENT
BUDGET LES COTEAUX DU MAGNY II - EXERCICE 2024

		Montants HT			
Art.	Désignation	Prévision 2023	Réalisat. au 21/11/2023	Prévision 2024	Commentaires
16	Emprunts et dettes assimilés	73 000,00	60 989,70	73 300,00	
1641	Emprunts en euros	73 000,00	60 989,70	73 300,00	Cf. tableau prévision emprunts 2024 (73 120,87 €).
001	Déficit d'investissement reporté	50 748,01	50 748,01	-	
001	Déficit d'investissement reporté	50 748,01	50 748,01	-	Résultat 2023 non connu, exercice non clôturé. Excédent inv ? A intégrer dans le BS.
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 695,67	-	164 969,23	
3555	Terrains aménagés	331 695,67	-	164 969,23	Ecritures stocks. Constat stock final (31/12/2024).
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	455 443,68	111 737,71	238 269,23	

PREVISIONS RECETTES INVESTISSEMENT
BUDGET LES COTEAUX DU MAGNY II - EXERCICE 2024

		Montants HT			
Art.	Désignation	Prévision 2023	Réalisat. au 21/11/2023	Prévision 2024	Commentaires
16	Emprunts et dettes assimilés	78 242,30	-	10 308,40	
1641	Emprunts en euros	78 242,30	-	10 308,40	Pas de nouvel emprunt. Equilibre.
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	-	
001	Excédent d'investissement reporté	-	-	-	Résultat 2023 non connu, exercice non clôturé. 25 601,03 € ? A intégrer dans le BS.
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	377 201,38	-	227 960,83	
3555	Terrains aménagés	377 201,38	-	227 960,83	Ecritures stocks. Annulation stock initial (31/12/2023). Balance d'entrée non connue, exercice non clôturé. 228 015,81 € ? A modifier si besoin dans le BS.
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	455 443,68	-	238 269,23	

Le recours à l'emprunt vise à équilibrer le budget dans l'attente de la reprise des résultats dans un budget supplémentaire. Le montant des travaux inscrit correspond à la réalisation de la voirie et de l'éclairage public.

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENT LES COTEAUX DU MAGNY

Reversement de l'excédent au budget principal	754,13 €	Vente terrain	47 700,00 €
Régularisation centimes de TVA	1,00 €	Régularisation centimes de TVA	1,00 €
Dépenses d'ordre de section à section	46 945,87 €	Recettes d'ordre de section à section	
Dépenses fonctionnement	47 701,00 €	Recettes fonctionnement	47 701,00 €
Remboursement des avances au budget principal	46 945,87 €	Recettes réelles d'investissement	
Dépenses d'ordre de section à section		Recettes d'ordre de section à section	46 945,87 €
Dépenses investissement	46 945,87 €	Recettes investissement	46 945,87 €

Le stock restant correspond au dernier terrain en vente dans ce lotissement.

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENT LE VAL DE SMAGNE III

Ce budget sera supprimé lors du conseil municipal du 19 décembre 2023.